



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2022/88

**Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 06/12/2022

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 06/12/2022

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

Présents : Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

Secrétaire de séance : Mme Marina LESCOUET

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2022 et notamment les crédits ouverts à l'article 6574 ;

Vu l'avis favorable remis par la commission « affaires sportives » du 15 novembre 22 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 26 VOIX POUR (M. LEBON ne prend pas part au vote) :

- D'attribuer les subventions suivantes sous réserve d'obtention des documents réglementaires :

	Subventions 2022
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500 €
Office municipal des sports	500 €
Club d'échecs de Vouziers et de l'Argonne Ardennaise	150 €

- D'autoriser, le cas échéant, le Maire ou son adjoint à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

Fait en mairie le

Le Maire,
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**